

# Modifications provisoires de la circulation et du stationnement

**Avenue de la Reine Amélie**



5 SUR LES 7 PLACES :  
MAINTIEN DE 3 PLACES DE STATIONNEMENT  
SUPPRESSION DE 4 PLACES DE STATIONNEMENT



6 SUR LES 11 PLACES :  
MAINTIEN DE 3 PLACES DE STATIONNEMENT  
SUPPRESSION DE 8 PLACES DE STATIONNEMENT



7 MISE EN SENS UNIQUE DE LAV. DEBASSEUX  
POUR LES VEHICULES DE TOUTE NATURE  
À L'EXCEPTION DES BUS  
QUI CONSERVENT LE DOUBLE SENS



8 CRÉATION D'UN ARRÊT DE BUS  
SUPPRESSION DE 7 PLACES DE STATIONNEMENT



9 CRÉATION DE 4 PLACES DE STATIONNEMENT

**Avenue Debasseux**



8 SUR LES 10 PLACES :  
MAINTIEN DE 4 PLACES DE STATIONNEMENT  
SUPPRESSION DE 6 PLACES DE STATIONNEMENT



9 CRÉATION D'UN ARRÊT DE BUS  
SUPPRESSION DE 5 PLACES DE STATIONNEMENT



10 CRÉATION D'UN ARRÊT DE BUS  
SUPPRESSION DE 12 PLACES DE STATIONNEMENT  
CRÉATION DE 2 PLACES DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA CHAUSSEE



11 SUPPRESSION DE 8 PLACES DE STATIONNEMENT  
CRÉATION DE 3 PLACES DE STATIONNEMENT  
DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA CHAUSSEE



12 SUPPRESSION DES 8 PLACES DE STATIONNEMENT



13 SENS INTERDIT SAUF BUS



14 MAINTIEN DE L'ARRÊT DE BUS  
QUAI DÉPLACÉ DANS L'ALIGNEMENT DES ARRIÈRES



15 SUPPRESSION DE 7 PLACES DE STATIONNEMENT



DEPUIS L'AVENUE DE LA REINE AMÉLIE  
INTERDICTION DE TOURNER À DROITE  
VERS LAV. DEBASSEUX (SAUF BUS)

DEPUIS LA RUE PAUL GARNIER  
INTERDICTION DE TOURNER À DROITE  
VERS LAV. DEBASSEUX (SAUF BUS)

DEPUIS LA RUE GUILLOTEAUX VATEL  
INTERDICTION DE TOURNER À GAUCHE  
VERS LAV. DEBASSEUX (SAUF BUS)

DEPUIS LA RUE SAINT-JOSEPH  
INTERDICTION DE TOURNER À GAUCHE  
VERS LAV. DEBASSEUX (SAUF BUS)

DEPUIS LA RUE DU M<sup>e</sup> DE LATTRE DE T.  
INTERDICTION DE TOURNER À GAUCHE  
VERS LAV. DEBASSEUX (SAUF BUS)

SENS UNIQUE POUR TOUS LES VEHICULES (SAUF BUS)

CIRCULATION EN DOUBLE SENS POUR LES BUS

Avenue du Général Leclerc

Avenue Debasseux